



**Institut National de la Statistique et des Études Économiques**

## **Brochure d'information**

# **Concours interne spécial de contrôleur de l'Insee 2012**

Les dossiers d'inscription complets doivent être retournés par courrier postal au plus tard **le mercredi 12 octobre 2011** (le cachet de la poste faisant foi) à

DG INSEE, Section Concours et examens, Timbre C269 - bureau 1147  
18 boulevard Adolphe Pinard  
75675 PARIS Cedex 14

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture des inscriptions

La téléprocédure de demande d'inscription est ouverte du 7 septembre 2011 au 12 octobre 2011 sur le site [insee.fr](http://insee.fr)

Pour toutes informations : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)

*Avertissement : cette brochure n'a qu'une valeur d'information et ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si nécessaire, se reporter aux textes (règlements, décrets et arrêtés) qui ont inspiré ce document.*

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Toutes les informations utiles figurent sur le site de l'Insee

<http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/calendrier-concours.asp>

ou [www.insee.fr](http://www.insee.fr) en bas à gauche de la première page, rubrique « métiers et concours »

Courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)

SOMMAIRE

	<i>page</i>
<b>L'INSEE</b>	
Les missions .....	3
Les structures.....	4
Les établissements.....	5
<b>LE CORPS DES CONTROLEURS DE L'INSEE</b>	
Fonctions.....	6
Carrière.....	7
Grille indiciaire .....	7
<b>LE CONCOURS INTERNE SPECIAL DE CONTROLEUR DE L'INSEE</b>	
Calendrier et conditions d'admission à concourir .....	8
Inscription.....	8
Centres d'examens .....	9
Règlement du concours .....	9
Nature des épreuves .....	10
<b>STATISTIQUES</b> .....	11
Textes de référence .....	12

# L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) créé en 1946, collecte, produit, analyse et diffuse de nombreuses données en matière économique et sociale.

Il constitue l'une des directions générales du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Au sein de ce ministère, il coordonne le service statistique public français en assurant le secrétariat général du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Par ailleurs, le Genes (Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique) forme les spécialistes de la statistique, de l'économie et du traitement de l'information.

## **LES GRANDES MISSIONS DE L'INSEE**

### **Collecter et produire**

L'Insee organise le recensement de la population et suit les évolutions démographiques. Il produit les indicateurs essentiels de l'économie nationale : les données de la comptabilité nationale, l'indice des prix à la consommation et les autres indicateurs conjoncturels, etc.

Il réalise régulièrement des enquêtes statistiques auprès des ménages sur l'emploi, les conditions de vie, le logement, la santé...

Il interroge les entreprises sur leurs caractéristiques. Il participe à l'amélioration des méthodes de collecte.

Pour alléger la charge de la collecte statistique, l'Insee exploite à des fins uniquement statistiques des documents recueillis par d'autres administrations : transcriptions des actes d'état civil, déclarations annuelles de données sociales (DADS), déclarations annuelles de revenus, bordereaux Urssaf, bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), déclarations de TVA...

L'Insee gère également le répertoire des entreprises Sirene, le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le fichier électoral.

### **Analyser**

À partir des données qu'il collecte, l'Insee réalise des études sur l'économie nationale et en particulier sur le système productif : conjoncture, étude des grands équilibres économiques et financiers, analyse de la situation et du comportement des entreprises, analyse par secteur d'activité économique.

Il produit des études sur la société française : comportements démographiques (naissances, décès, migrations), éducation et formation, emploi et chômage, revenus et pauvreté, conditions de vie.

Ces études intègrent souvent une dimension spatiale : localisation des hommes et des activités, échanges entre territoires.

L'Insee effectue un diagnostic et des prévisions sur l'évolution de l'économie française à court terme. Il développe ou utilise des outils de projection qui alimentent la réflexion sur les évolutions à moyen et long termes de l'économie et de la société françaises.

### **Diffuser**

Les données chiffrées, statistiques et études produites par l'Insee sont à la disposition de tous, gratuitement, sur le site de l'Institut [www.insee.fr](http://www.insee.fr). Pour l'Insee, mettre à disposition le résultat de ses travaux est un objectif essentiel.

Entreprises, administrations, collectivités locales, mais aussi chercheurs, enseignants, étudiants, journalistes ou simples citoyens ont ainsi accès à l'ensemble de l'information économique et sociale produite par l'Insee et le service statistique public, dans les limites des règles de la confidentialité.










Pour compléter son offre disponible sur [insee.fr](http://insee.fr), l'Insee propose la réalisation de produits sur mesure adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs : il peut ainsi élaborer des tableaux spécifiques, extraire des données...

L'Institut peut également réaliser des études ou analyses, voire des enquêtes, à la demande des administrations, des acteurs publics régionaux, des chambres consulaires...

## **LES STRUCTURES**




L'Insee a une implantation régionale qui lui confère des caractéristiques assez particulières : les établissements régionaux sont à la fois des échelons de collecte de l'information de base, et des services d'étude et de diffusion de l'information démographique, économique et sociale à l'échelon de la région.

L'Insee comprend :

-  1 direction générale à Paris, qui assure des tâches de conception, de coordination, d'étude au niveau national ; un centre statistique est en cours de création à Metz.
-  24 directions régionales, dont La Réunion, et la Direction Interrégionale Antilles-Guyane (DIRAG), qui comporte elle-même 3 services régionaux (SR) :
  -  Service régional de la Guadeloupe
  -  Service régional de la Guyane
  -  Service régional de la Martinique
-  3 centres nationaux informatiques (CNI) :
  -  CNI de Nantes
  -  CNI d'Orléans
  -  CNI de Paris

## **LES EFFECTIFS**

L'Insee emploie au 01/01/2009 5 764 agents dont :

-  1 586 à la direction générale, à Paris ;
-  3 761 dans les directions régionales ;
-  417 dans les centres nationaux informatiques.



## ADRESSE DES DIRECTIONS RÉGIONALES ET SERVICES RÉGIONAUX

INSEE  
DR D'ALSACE  
Cité Administrative GAUJOT  
14, rue du Maréchal Juin  
67084 STRASBOURG CEDEX

INSEE  
DR D'ILE-DE-FRANCE  
7, rue Stephenson  
Montigny-le-Bretonneux  
78188 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  
CEDEX

INSEE  
DR DE PICARDIE  
1, rue Vincent Auriol  
80040 AMIENS CEDEX 1

INSEE  
DR D'AQUITAINE  
33 rue de Saget  
33076 BORDEAUX CEDEX

INSEE  
DR DU LANGUEDOC-ROUSSILLON  
274, allée Henri II de Montmorency  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

INSEE - DR DE POITOU-CHARENTES  
5, rue Sainte Catherine  
B.P. 557  
86020 POITIERS

INSEE  
DR D'AUVERGNE  
3, place Charles de Gaulle BP 120  
63403 CHAMALIERES CEDEX

INSEE  
DR DU LIMOUSIN  
29, rue Beyrand  
87031 LIMOGES CEDEX

INSEE  
DR PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
17, rue Menpenti  
13387 MARSEILLE CEDEX 10

INSEE  
DR DE BOURGOGNE  
2 Rue Hoche - BP 1509  
21035 DIJON CEDEX

INSEE  
DR DE LORRAINE  
15, rue du Général Hulot  
CS 54229  
54042 NANCY CEDEX

INSEE  
DR DE RHONE-ALPES  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

INSEE  
DR DE BRETAGNE  
36, place du Colombier - CS 94439  
35044 - RENNES CEDEX

INSEE  
DR DE MIDI-PYRENEES  
36, rue des 36 Ponts  
31054 TOULOUSE CEDEX 4

INSEE  
DIRECTION INTERRÉGIONALE  
ANTILLES-GUYANE (DIRAG)  
Établissement de Direction  
41, rue Bébian  
BP 300  
97158 POINTE-À-PITRE CEDEX

INSEE  
DR DU CENTRE  
131 rue du Faubourg Bannier  
45034 ORLEANS CEDEX 1

INSEE  
DR DU NORD-PAS-DE-CALAIS  
130, avenue du Président J. F. Kennedy  
BP 769  
59034 LILLE CEDEX

INSEE - DIRAG  
SERVICE RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE  
Rue des Bougainvilliers  
BP 96  
97102 BASSE-TERRE CEDEX

INSEE  
DR DE CHAMPAGNE-ARDENNE  
10, rue Edouard MIGNOT  
51079 REIMS Cédex

INSEE  
DR DE BASSE-NORMANDIE  
93-95, Rue de Geôle  
14052 CAEN CEDEX 4

INSEE - DIRAG  
SERVICE RÉGIONAL DE LA GUYANE  
Avenue Pasteur  
BP 6017  
97306 CAYENNE CEDEX

INSEE  
DR DE CORSE  
Résidence du Cardo  
Rue des Magnolias  
B.P. 907  
20700 AJACCIO CEDEX 9

INSEE  
DR DE HAUTE-NORMANDIE  
8 Quai de la Bourse  
76037 ROUEN CEDEX

INSEE - DIRAG  
SERVICE RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE  
Centre DELGRES - Entrée B  
Les Hauts de Dillon  
Boulevard de la Pointe des Sables  
BP 641  
97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX

INSEE  
DR DE FRANCHE-COMTÉ  
8, rue Louis Garnier  
BP 1997  
25020 BESANÇON CEDEX

INSEE  
DR DES PAYS DE LA LOIRE  
105, rue des Français Libres  
BP 67401  
44274 NANTES CEDEX 2

INSEE  
DR DE LA REUNION  
Parc technologique de St Denis  
10, rue Demarne  
B.P. 13  
97408 SAINT-DENIS CEDEX 9

# LE CORPS DES CONTRÔLEURS DE L'INSEE




Au 1er janvier 2009, l'Insee comptait 2 171 contrôleurs.

Sous l'autorité des agents de catégorie A, les contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques participent à la réalisation des travaux d'ordre administratif et technique incombant aux services centraux, aux centres nationaux informatiques et aux directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques ainsi qu'aux services statistiques d'autres administrations de l'Etat. Ils peuvent également assurer l'encadrement des personnels de catégorie C.

## **LES FONCTIONS**

Les contrôleurs de l'Insee appartiennent à un corps classé dans la **catégorie B** de l'échelle hiérarchique des personnels de l'État.




Ils exercent des fonctions statistiques, administratives ou informatiques selon que le service auquel ils appartiennent est un :

-  service de collecte, de premier traitement, d'étude ou de diffusion de l'information ;
-  service de gestion administrative ;
-  service de traitement automatisé de l'information.

### **Les fonctions statistiques**

La majorité des contrôleurs de l'Insee sont employés dans les services s'occupant des opérations de collecte, de premier traitement, d'analyse statistique et de synthèse, de documentation et de diffusion de l'information.

Ils y occupent :

-  soit des postes d'encadrement, notamment dans les directions régionales et les services régionaux de l'Insee, où les responsabilités sont diverses ;
-  soit des postes d'adjoints à des cadres supérieurs, notamment à la direction générale ;
-  soit des postes de documentation et d'information du public, en particulier dans les services d'études et de diffusion des directions régionales et services régionaux.

### **Les fonctions administratives**

Les services de gestion administrative sont principalement développés à la direction générale, à Paris. Toutefois dans les services administratifs des autres établissements de l'Insee, on trouve des contrôleurs employés aux tâches de gestion des personnels, des matériels et des crédits.

### **Les fonctions informatiques**

Le développement des services informatiques de l'Insee, tant à Paris que dans certaines villes de province (Nantes, Orléans), entraîne la création de postes de contrôleurs spécialisés dans les travaux propres à l'environnement des ordinateurs.


Les contrôleurs de l'Insee peuvent également acquérir la qualification de programmeur et exercer leurs fonctions en tant que telles, moyennant la réussite à un examen professionnel organisé par le ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, suivie d'une scolarité de 3 mois environ, elle-même sanctionnée par un examen de vérification des connaissances.


## **Admission, nomination, titularisation, affectation**


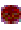
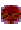
Les lauréats du concours **interne spécial** sont **titularisés dès leurs nominations dans le corps des contrôleurs et peuvent conserver leur affectation.**

Ces agents sont tenus de suivre un cycle de perfectionnement spécifique dans les conditions prévues par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la fonction publique.

## **Formation, carrière**

 Les contrôleurs issus du concours interne spécial suivront la formation de neuf semaines (avril, mai) au centre de formation de Libourne avec les personnes promues contrôleur au choix.

 Sous certaines conditions d'ancienneté, les contrôleurs peuvent bénéficier des modes de **promotion** suivants :

-  être promu au grade de "**contrôleur de 1ère classe**", soit par concours professionnel, soit au choix
-  être promu au grade de "**contrôleur principal**", soit par **concours** professionnel, soit au **choix**.
-  accéder au corps des **attachés statisticiens**, corps classé dans la catégorie A de l'échelle hiérarchique des personnels de l'État, soit par **concours** interne, soit au **choix**.

### GRILLE INDICIAIRE

#### Échelonnement indiciaire du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques

(article 8-I du décret n° 2008-836 du 22 août 2008.modifié)  
grille créée par décret n° 2009-1389 du 11 novembre 2009

GRADE	Échelon	Durée moyenne dans l'échelon	Durée minimale dans l'échelon	Indice brut	Indice majoré au 01/01/2011
Contrôleur de 2ème classe	1 <sup>er</sup>	1 an	1 an	325	310
	2 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	333	316
	3 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	347	325
	4 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	359	334
	5 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	374	345
	6 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	393	358
	7 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	418	371
	8 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	436	384
	9 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	457	400
	10 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	486	420
	11 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	516	443
	12 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	548	466
	13 <sup>ème</sup>	-	-	576	486

GRADE	Échelon	Durée moyenne dans l'échelon	Durée minimale dans l'échelon	Indice brut	Indice majoré au 01/01/2011
Contrôleur de 1ère classe	1 <sup>er</sup>	1 an	1 an	350	327
	2 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	357	332
	3 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	367	340
	4 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	378	348
	5 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	397	361
	6 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	422	375
	7 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	444	390
	8 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	463	405
	9 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	493	425
	10 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	518	445
	11 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	551	468
	12 <sup>ème</sup>	4 ans	3 ans	581	491
	13 <sup>ème</sup>	-	-	614	515
Contrôleur principal	1 <sup>er</sup>	1 an	1 an	404	365
	2 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	430	380
	3 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	450	395
	4 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	469	410
	5 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	497	428
	6 <sup>ème</sup>	2 ans	1 an 6 mois	524	449
	7 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	555	471
	8 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	585	494
	9 <sup>ème</sup>	3 ans	2 ans 3 mois	619	519
	10 <sup>ème</sup> (1)	3 ans	2 ans 3 mois	640 (646)	535 (540)
	11 <sup>ème</sup> (1)	-	-	660 (675)	551 (562)

(1) Au 1er janvier 2012, les 10e et 11e échelons du troisième grade sont respectivement portés aux indices bruts 646 et 675

Département des ressources humaines

statut particulier des contrôleurs

Dernière mise à jour : janvier 2011

# CONCOURS INTERNE SPECIAL DE CONTROLEUR 2012

## Calendrier du concours :

Ouverture du site d'inscription : 7 septembre 2011  
Fermeture du site d'inscription : 12 octobre 2011  
Date limite d'envoi des dossiers : 12 octobre 2011 (le cachet de la poste faisant foi)  
Accusé de réception de la candidature : fin octobre  
Convocation aux épreuves : dernière semaine de novembre  
Épreuve écrite : 5 décembre 2011  
Admissibilité : 12 avril 2012  
Épreuves orales : du 21 mai au 4 juin 2012  
Admission : 12 juin 2012

Formations prévues : stage au Cefil à partir d'avril 2013 : <http://www.cefil.fr>

## **Conditions d'admission à concourir**

Tout candidat au concours interne spécial doit :

- ✓ avoir la qualité de fonctionnaire de catégorie C de l'Insee ;
- ✓ avoir accompli au 1er janvier 2012 **six années au moins de services effectifs en cette qualité**
- ✓ **être en position d'activité (1) ou en congé parental à la date des épreuves écrites.**  
*(1) y compris congé annuel, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de formation, congé maternité, détachement.*

## **Inscription**

### **La procédure d'inscription se déroule en deux phases :**

- 1 - La demande d'inscription s'effectue par téléprocédure à partir du 7 septembre 2011 sur la page <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/connaitre/calendrier-concours.asp>
- 2 - L'inscription définitive sera validée par l'envoi du dossier d'inscription à la section concours et examens de la Direction générale de l'Insee. La date limite de cet envoi est fixée **au mercredi 12 octobre 2011**, le cachet de la poste faisant foi.

**L'envoi du dossier d'inscription est obligatoire. Cet envoi peut être fait par la voie hiérarchique ou bien par envoi individuel. Dans le cas d'un envoi individuel, il est conseillé d'effectuer cet envoi en recommandé avec accusé de réception. En l'absence de cet envoi dans les délais, le candidat ne pourra pas être admis à concourir.**

Le dossier d'inscription complet sera à adresser à l'adresse suivante (au plus tard le mercredi 12 octobre 2011) :

INSEE - SECTION CONCOURS ET EXAMENS Timbre C269 - bureau 1147 18, boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS CEDEX 14
---

Le dossier d'inscription comprendra :

- La demande d'inscription complétée et signée par le candidat et sa hiérarchie;
- Le cas échéant, les éléments listés ci-après pour les candidats handicapés demandant un aménagement d'épreuves.


**POUR LES CANDIDATS HANDICAPÉS POUVANT BÉNÉFICIER D'AMÉNAGEMENT DE TEMPS ET/OU D'ÉPREUVE**


*(Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 art. 27 I, art. 70 1° Journal Officiel du 12 février 2005 en vigueur le 1er janvier 2006)*

- Un **document officiel**, en cours de validité, attestant que vous relevez de l'une des catégories mentionnées aux 1°,2°,3°,4°, 9°,10° et 11° de l'article L 323-3 du code du travail.
- Un **certificat médical rédigé par un médecin agréé**, précisant l'aménagement éventuel d'épreuve(s) souhaité.

Cet envoi peut être effectué par la voie hiérarchique ou bien par envoi individuel. Dans le cas d'un envoi individuel, il est conseillé d'effectuer **cet envoi en recommandé avec accusé de réception.**

## **Centres d'examens des épreuves**

 L'**épreuve écrite** du concours interne spécial se déroule dans **les établissements de l'Insee** (Direction générale, Directions régionales, Services régionaux), soit à Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, St Quentin en Yvelines, Strasbourg, Toulouse, Cayenne, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, St-Denis-de-la-Réunion.

 L'**épreuve orale**, passée par les seuls candidats déclarés admissibles par le jury, **a lieu à Paris exclusivement.**

## **Règlement du concours**

Les candidats admis à concourir sont convoqués dans un des centres d'examen fixés par le directeur général de l'Insee et choisi par le candidat au moment de l'inscription. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

**Si un candidat n'a pas reçu sa convocation une huitaine de jours avant la date des épreuves écrites, il lui est conseillé de prendre contact avec la Section Concours et examens (courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)).**

Toute fraude ou tentative de fraude entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice de l'application des peines prévues par la législation en vigueur, en particulier pour les fonctionnaires ou agents de l'État, des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à leur égard. Les compositions sont rédigées au stylo noir ou bleu sur des copies et intercalaires fournis par l'administration.

Les copies sont corrigées sous le couvert de l'anonymat.

L'épreuve orale, subie par les seuls candidats déclarés admissibles par le jury, a lieu à Paris. La date de cette épreuve est fixée et notifiée en temps opportun aux candidats admissibles.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient de l'épreuve. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points du candidat.

Pour l'**épreuve écrite ou orale**, toute **note inférieure à 5/20** avant l'application du coefficient, est **éliminatoire**, sauf décision contraire du jury.

A l'issue des épreuves, le jury établit pour chaque concours, dans la limite des postes offerts, la liste de classement par ordre de mérite des candidats admis au concours.

Le jury peut, soit ne pas pourvoir tous les postes offerts, soit établir une liste complémentaire d'admission.

## **Épreuves**

Le concours interne spécial comprend :

- Une épreuve écrite d'admissibilité ;
- Une épreuve orale d'admission.

### **ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

Réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif (*durée 3 heures, coefficient 4*).

### **ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Conversation avec le jury sur les fonctions exercées par le candidat et permettant de juger de ses compétences professionnelles dans son domaine d'activité. L'épreuve s'appuiera sur un curriculum vitae établi par le candidat et décrivant le poste tenu. L'entretien comportera à la fois des questions générales sur l'environnement du poste et des questions plus techniques (*durée 40 mn, coefficient 6*).

**IMPORTANT**  
**Pour les candidats admissibles, le curriculum vitae doit être impérativement renvoyé par courrier avant le 30 avril 2012 à l'adresse suivante :**

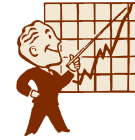
**INSEE**  
**Section Concours et examens - Timbre C269**  
**Bureau 1147**  
**18 bd Adolphe Pinard**  
**75675 PARIS Cedex 14**

**Les annales des épreuves écrites se trouvent sur le site [insee.fr](http://insee.fr) rubrique « l'Insee et la statistique publique » puis « connaître l'Insee » puis « métiers et concours »**

Les notes obtenues aux épreuves sont envoyées à tous les candidats seulement à la fin du concours, soit au cours du mois de juin 2012.



# STATISTIQUES



## CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

Années	Nombre de :			
	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
2001	654	528	44	18
2002	436	383	53	23
2003	377	333	81	38
2004	408	372	80	38
2005	401	378	93	38
2006	415	375	91	38
2007	420	365	75	38
2008	322	279	72	38
2009	264	236	63	24
2010	261	241	42	21
2011	244	230	32	18

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

### DISPOSITIONS STATUTAIRES



**Décret n° 94-874 du 07 octobre 1994 modifié** fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics



**Décret n°2010-1719 du 30 décembre 2010** portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

### ORGANISATION DES CONCOURS



**Arrêté du 12 mai 1997** fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique.

### NATURE ET PROGRAMME



**Arrêté du 17 octobre 1997** fixant la nature et le programme des épreuves pour l'emploi de contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

## INSEE SECTION CONCOURS ET EXAMENS Timbre C269

18, boulevard Adolphe Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14

courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)



- JUILLET 2011 -

